



Nantes le 21/08/18

CAP 2022 : POLE EMPLOI DANS L'ŒIL DU CYCLONE

Le rapport CAP 2022 sur la réforme de la fonction publique est tombé en juillet dernier et n'oublie pas Pole emploi.

Le comité (constitué en majorité de chefs d'entreprise), après avoir auditionné Jean Bassères (DG) et Paul Bazin (directeur de la stratégie de Pole emploi) fait les constats suivants :

- Le bilan de la création de Pole-emploi est contrasté (AH BON !)
- Le service public de l'emploi est complexe, le personnel coûte cher et n'est pas flexible (Oh QUEL DOMMAGE !)
- Pole emploi n'est pas flexible et adaptable aux variations du chômage (BEN VOYONS !)

Des réformes sont préconisées par CAP 2022 :

- Renforcer la responsabilisation des demandeurs d'emploi en leur octroyant un chéquier permettant d'accéder aux différents services d'aide au retour à l'emploi (le conseiller devient facultatif)
- Fusionner les acteurs du service public de l'emploi (cap emploi, mission locale, maison de l'emploi)
- Adapter les effectifs de Pole emploi aux chiffres du chômage en renégociant la convention collective de Pole emploi afin de recourir à plus de CDD (JUSQU'OU IRONT LES MODIFICATIONS DE LA CCN ?)
- Concentrer les effectifs de Pole emploi sur les **missions de contrôle et d'indemnisation et sur l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi.**

But avoué : économiser au moins 350 Millions d'euros

DANGERS :

- ❖ Mise en concurrence (déloyale) des acteurs du SPE entre eux (Pole Emploi partant perdant d'emblée...)
- ❖ Mettre fin au monopole des opérateurs du SPE sur les outils d'accompagnement
- ❖ Métamorphose du conseiller en vigile ou en assistant (e) social(e)

- ❖ Quid des équipes CDE non évoquées dans le rapport ? (Gageons que le volet offre ne sera plus géré par Pole emploi)

Contactez-nous sur la boîte mail : syndicat.cll-pdl@pole-emploi.fr